



1^{er} juin 2010 : Deuxième CONVENTION CADRE A

de la DDFIP des Hautes Pyrénées :

Tout sauf une révolution, des questions et peu de réponses !

Ainsi donc, pour la deuxième fois en dix mois et après la création de la DDFIP des Hautes Pyrénées le 1^{er} avril 2010 une convention des cadres A réunissant une majorité des cadres A des deux filières se tient dans le département. Un raccourci historique pourrait porter à croire que cette 2^{ème} convention revêt un parfum révolutionnaire.

A en croire l'ordre du jour, rien de nouveau sous le soleil, ce sera à nouveau l'occasion d'évoquer la fusion DGI/ DGCP décidée depuis 2007 par le Président de la République et présentée à maintes reprises comme l'emblème de la RGPP et de la réforme de l'Etat.

Cette journée devrait également permettre de « *mieux se connaître* » comme il est coutume de s'exprimer dans la langue des communicants professionnels.

Sans négliger l'aspect convivial que peut revêtir cette initiative, tout nous porte à croire que l'essentiel n'est pas là et que les cadres A comme la grande majorité des agents du département attendent des réponses à leurs interrogations et à leurs inquiétudes sur leur avenir professionnel.

Ainsi, s'agissant du cadre A et de son avenir dans la nouvelle administration il est fort à parier que la séance de ce jour ne permettra pas de dissiper, loin de là, les doutes et les interrogations sur le futur statut fusionné de la catégorie A de la DGFIP.

Pour la CGT, le projet présenté par la DGFIP ne présente aucune ambition ! Or, la question essentielle est bien de savoir ce que l'on veut faire de ce dossier des statuts et quelle ambition a la direction générale. Y-a-t-il une vraie volonté, de vrais perspectives de carrière pour le cadre A dans la mise en place de la nouvelle administration ?

Le projet de fusion des statuts n'est pas à la hauteur, n'apporte rien de nouveau et n'est que l'addition a minima des 2 anciens statuts (en ne prenant pas toujours le meilleur), en lien avec les débats en cours sur la réforme de la grille indiciaire A au niveau « Fonction publique ».

La CGT rappelle que les questions des statuts sont en lien avec les débats sur les règles de gestion et sur les doctrines d'emploi. D'ailleurs, ce débat sur les statuts A et la grille indiciaire correspondant ne concernent pas que la catégorie A, il a évidemment des conséquences sur l'espace indiciaire des catégories B et C ! Ce qui est proposé par la DG aboutit de fait à un tassement des grilles et des carrières qui pose un vrai problème de fond.

La CGT revendique une revalorisation de l'espace indiciaire pour la catégorie A (ce qui est proposé pour les inspecteurs est notoirement insuffisant) ,cette demande étant plus que légitime, du fait des missions exercées et du recrutement à BAC + 3, associé à une formation initiale de 18 mois.

Au-delà de ces commentaires sur les évolutions de la catégorie A, la Direction doit prendre toute la mesure de la situation et du malaise qui règne à la DGFIP. Les rôles différents des inspecteurs dans les deux filières conduisent à un problème de positionnement dans les structures unifiées et à des sentiments différents, ce qui implique une réflexion approfondie sur la doctrine d'emploi des cadres A non comptables.

Pour les comptables, il est particulièrement alarmant de constater que des postes comptables restent désormais vacants en raison de la détérioration croissante des conditions d'exercice des missions.

De même, il est plus qu'urgent de redonner au cadre A son autonomie et de restaurer sa position d'encadrant sous toutes ses formes, loin de la réalité actuelle des deux réseaux qui les conduit à ne plus être qu'une courroie de transmission de la politique de la direction générale.

Celle-ci se heurte aujourd'hui, quelque soit le grade ou la fonction, à l'insuffisance de moyens, à la détérioration des conditions de travail et du relationnel dans les postes ou services.

A cela, les réunions, conventions et autres inventions directionnelles n'apportent aucune réponse à la hauteur des enjeux !